

MARKET INSIGHT

AVRIL 2022





PHILIPPE STEFFEN
HEAD OF OPERATIONS,
ASSET SERVICES,
REYL INTESA SANPAOLO

« Un quart de la fortune mondiale est gérée à partir de la Suisse et certains des plus grands family offices au monde y sont également présents »



LA SUISSE EST-ELLE TOUJOURS UN MARCHÉ CLÉ POUR LES GÉRANTS D'ACTIFS ÉTRANGERS?

Depuis toujours, la Suisse a été l'une des principales destinations pour les gérants d'actifs étrangers afin de développer à la fois leur masse sous gestion et lancer de nouveaux placements collectifs.

Depuis très longtemps, la Suisse reste l'une des premières destinations pour les gérants de fonds lorsqu'il s'agit de cibler les marchés européens.

La Suisse a toujours fait partie des plus grands marchés de fonds en Europe en raison de l'accent mis sur la gestion active et des flux financiers continus dans les banques et auprès des gestionnaires d'actifs. Ceci a favorisé le développement d'un secteur de la gestion de produits qui, selon les dernières statistiques, gère environ CHF 3'000 milliards d'actifs avec un taux de croissance annuel de plus de 10%.

C'est pourquoi la Suisse continue à attirer des talents et à cumuler bien des avantages par rapport à ses concurrents directs. Selon une étude récente, la Suisse est désormais la destination européenne la mieux classée en matière de compétitivité.

CAISSES DE PENSION ET GFI

Au-delà des nombreuses banques et compagnies d'assurance, le secteur des caisses de pension est important. Il y en a près de 1'500 en Suisse, gérées d'une façon active avec un cadre réglementaire bien défini. A titre de comparaison, les Pays-Bas, territoire avec deux fois plus d'habitants, n'en possèdent que 150. En ce qui concerne ces caisses de pension et les assurances sociales plus précisément, il est à noter que, étant donné le revenu élevé des employés en Suisse, le montant d'investissement à disposition est extrêmement important: la masse des investissements gérés dans ces caisses représente aujourd'hui plus de CHF 1'000 milliards.

Il est également intéressant de relever qu'outre le secteur bancaire classique présent dans d'autres pays, la Suisse a une spécificité dans son réseau important de gérants de fortune indépendants: 2'000 à 3'000 sociétés sont réparties principalement entre Genève, Zurich et Lugano. Leur politique d'investissement indépendante des banques ainsi que le montant important des avoirs sous gestion (15 % du total des actifs gérés) font que celles-ci représentent un potentiel conséquent pour les gérants étrangers à la recherche de capitaux.

UN MARCHÉ ATTRACTIF ET SÛR

Un quart de la fortune mondiale est gérée à partir de la Suisse et certains des plus grands family offices au monde y sont également présents. L'image forte de la Suisse à l'international, sa stabilité politique et monétaire, l'expérience d'investissement dans tous types de fonds de placement, les compétences techniques et financières des différents acteurs du secteur bancaire et financier ainsi que le professionnalisme des services renforce encore cet attrait et contribue à attirer des flux importants d'argent frais. La période de troubles politiques et géopolitiques actuelle n'a fait que renforcer l'intérêt pour le marché helvétique.

En matière d'accès au marché, il existe un paysage réglementaire pragmatique et la demande pour les fonds de placement est forte. Par rapport à de nombreux autres marchés européens, la charge réglementaire en Suisse pour les intermédiaires financiers étrangers semble moins importante et plus facile à appréhender. Les gestionnaires de fonds doivent encore se soumettre à quelques obligations, mais la conformité est plutôt administrativement simple et moyennement coûteuse. Le régime réglementaire actuel a adopté une approche encore plus pragmatique et éliminé davantage d'obstacles potentiels à l'entrée.

Par exemple, pour distribuer un fonds en Suisse, il n'est plus nécessaire qu'un intermédiaire financier soit autorisé à vendre dans son pays d'origine. Pour les produits alternatifs destinés aux clients professionnels ou aux individus fortunés, il n'y a ni rapport réglementaire à la FINMA, ni l'obligation de déclarer les activités de distribution au représentant suisse. Par conséquent, la fluidité globale à l'entrée et la taille du marché font de la Suisse une place attrayante qui ne doit certainement pas être négligée par les professionnels cherchant à élargir leur base d'investisseurs à long terme. A bien des égards, il est en quelque sorte plus facile de se conformer à la réglementation suisse que de se conformer aux exigences de MIFID II.

L'ATTRACTIVITÉ DE LA SUISSE INDÉNIABLE POUR LES GÉRANTS ÉTRANGERS

La Suisse jouit d'une masse importante de fonds déposés dans ses divers établissement financiers; avec la fin de la pandémie et la possibilité de prospecter son marché, la Suisse et ses investisseurs ont observé un regain d'intérêt massif de la part des gérants internationaux dès le début du mois de mars. Il est indéniable que la Suisse restera encore longtemps compétitive, souvent en pôle position et l'une des principales escales pour tout gérant d'actifs globaux offrant des fonds de placement en Europe.



INFORMATION IMPORTANTE - Le présent contenu est mis à disposition par REYL & Cie SA et/ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées « REYL ») uniquement à des fins d'information et sans intention de constituer une demande ou une offre, une recommandation ou un conseil d'acquérir ou de vendre des droits dans tous instruments financiers qui v sont mentionnés, ni d'effectuer toute transaction ou de devenir partie à toute transaction de tout type que ce soit, notamment avec tout destinataire qui n'est pas un investisseur qualifié, autorisé, professionnel et/ou institutionnel. Le présent contenu est destiné à la seule utilisation du destinataire et ne peut être ni communiqué, ni imprimé, téléchargé, utilisé, ni reproduit à d'autres fins. Il n'est pas destiné à être distribué/proposé à ou utilisé par des personnes physiques ou morales qui sont ressortissantes d'un pays ou soumises à une juridiction dont les lois ou réglementations interdiraient une telle offre/distribution ou utilisation. Bien que REYL mette tout en œuvre pour obtenir des informations issues de sources qu'elle estime être fiables, ni REYL, ni ses administrateurs, représentants, employés, agents ou actionnaires n'assument aucune responsabilité relative au présent contenu, et ne donnent aucune garantie que les données mentionnées soient exactes, exhaustives ou dignes de confiance. Ainsi, REYL n'assume aucune responsabilité eu égard à toute perte résultant de l'utilisation du présent contenu. Les informations, avis et évaluations contenus dans le présent document s'appliqueront au moment de sa publication, et pourront être révoqués ou modifiés sans préavis. Le présent contenu est uniquement destiné aux destinataires qui comprennent les risques encourus et sont capables de les assumer. Avant d'effectuer toute transaction, les destinataires doivent déterminer si l'instrument financier mentionné dans le contenu correspond à leur situation particulière et doivent s'assurer d'évaluer de manière indépendante (avec leurs conseillers professionnels) les risques spécifiques ainsi que les conséquences juridiques, fiscales et comptables et les conditions d'éligibilité de tout achat, toute détention ou vente des instruments financiers mentionnés dans le contenu. REYL, ses administrateurs, représentants, employés, agents ou actionnaires peuvent avoir des intérêts dans des instruments financiers décrits dans les présentes et/ou être liés par des engagements de souscription auxdits instruments. REYL ne donne aucune garantie concernant l'adéquation des informations, des avis ou des instruments financiers mentionnés. Les données historiques relatives à la performance des instruments financiers ou des actifs sous-jacents ne sont pas une indication de la performance future. Le présent contenu a été compilé par un service de REYL qui ne constitue pas une unité organisationnelle responsable de la recherche financière. REYL est soumise à des obligations réglementaires distinctes, et certains services et/ou instruments financiers peuvent ne pas être disponibles dans toutes les juridictions ou à tous les types de destinataires. Les destinataires devront dès lors se conformer à toutes les lois et réglementations applicables. Le présent document ne vise pas à offrir des services, et/ou des instruments financiers dans des pays ou juridictions dans lesquels ladite offre serait illégale en vertu des lois et réglementations locales applicables.